



HALLOWEEN 31 OCTOBRE 2020 : À L'EXTÉRIEUR ET À DEUX MÈTRES!

La municipalité invite les familles qui circuleront dans la municipalité à respecter les directives gouvernementales :

- Les enfants et les parents devront circuler uniquement en compagnie des membres de leur maisonnée;
- Dans la mesure du possible, les enfants devront récolter les bonbons et friandises placés à un endroit situé à 2 mètres des occupants de la maison visitée;
- En aucun cas les enfants ne devront entrer dans les maisons visitées



De plus, les personnes qui présentent des symptômes de la COVID-19 ou qui sont en isolement ne doivent pas participer. Le circuit de collecte de bonbons devra se limiter au quartier entourant le domicile des participants. Les personnes devront toujours respecter la distance de 2 mètres avec les autres, porter un couvre-visage et s'abstenir de chanter ou de crier devant les personnes chez qui elles se rendent. Enfin, le lavage des mains est recommandé avant le départ et au retour à la maison.

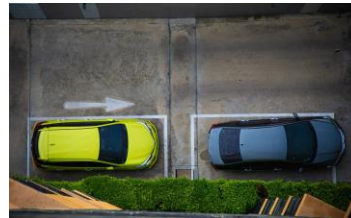
À titre informatif, prenez note que les rassemblements privés d'Halloween sont interdits à l'intérieur des résidences.

Afin d'assurer la sécurité des citoyens, le SIUCW et le service incendie de la municipalité circuleront dans les rues de la municipalité de 16h00 à 19h00.

[Pour plus d'informations, consultez le message du premier ministre ici...](#)

RAPPEL : STATIONNEMENT INTERDIT DANS LES AIRES DE STATIONNEMENT DU GARAGE MUNICIPAL ET DE LA CASERNE

La municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham souhaite rappeler aux citoyens de ne pas se stationner dans les aires de stationnement du garage municipal et de la caserne incendie.



Nous invitons les parents d'élèves à se stationner dans l'aire de stationnement du centre sportif ou de la salle municipale.

LA CARAVANE KAMÉLÉON À SAINT-MAJORIQUE LE 23 OCTOBRE PROCHAIN

Voici un tout nouveau projet offert par la Maison Marie Rivier qui s'adresse aux jeunes de 12 à 17 ans.



Ce projet a pour but de faire sortir et bouger les ados. Chaque semaine nous aurons une activité ludique en lien avec les saines habitudes de vies . Les activités vont avoir lieu à l'extérieur grâce à la caravane quand la température va le permettre sinon le centre s'occupe de fournir un local au besoin.

[Malgré le passage de la région du Centre-du-Québec en zone rouge, la caravane poursuit ses activités via ses réseaux sociaux. Nous vous invitons à découvrir ce qu'ils ont préparé.](#)

À toutes les personnes proches aidantes du Québec,
c'est le moment de vous dire :

UN MER PRE C ESSENTIEL

SEMAINE NATIONALE DES PROCHES AIDANTS | 1^{ER} AU 7 NOVEMBRE 2020

L'APPUI POUR LES
PROCHES AIDANTS
D'AINÉS
CENTRE-DU-QUÉBEC

*Vous êtes là pour eux,
nous sommes là pour vous.*

INFO-AIDANT
ÉCOUTE-INFORMATION-RÉFÉRENCES
1 855 852-7784
info-aidant@lappui.org
LAPPUI.ORG

LA MUNICIPALITÉ ANNONCE LA VENUE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

La municipalité met présentement sur pied un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques. L'objectif de ce programme est d'accompagner les citoyens dans le paiement et la mise aux normes des installations septiques.

En vous inscrivant, vous bénéficierez d'un prêt remboursable à même votre compte de taxes pour les **20 prochaines années** avec un taux d'intérêt plus avantageux qu'un prêt personnel. Ce montant remboursable est assimilé à une taxe foncière imposée sur votre propriété, de sorte qu'en cas de vente, la balance sur le prêt devra être payée par l'acquéreur.

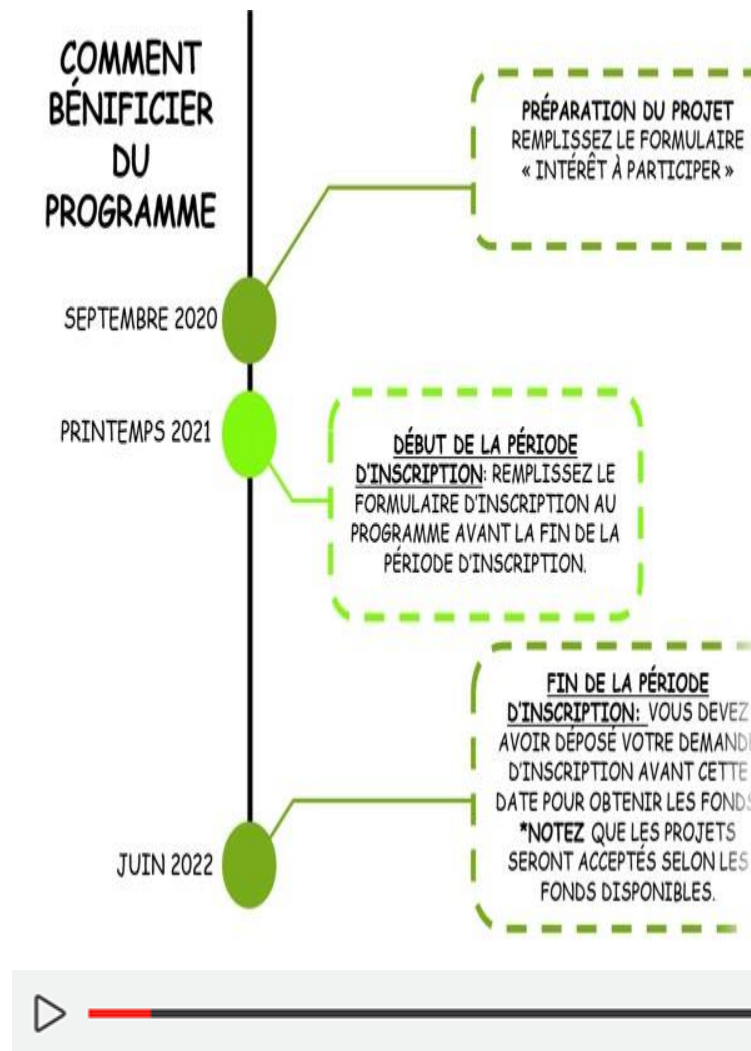
Les frais reliés à l'étude du sol, au test de percolation et aux travaux d'installation seront remboursés jusqu'à concurrence de 25 000\$ (avec taxe).

Afin d'avoir une idée approximative du montant à emprunter, la municipalité a besoin de connaître le nombre de personne intéressée à bénéficier du programme. À la fin de la période de préinscription, la municipalité empruntera un montant en



conséquence du nombre d'inscriptions. Les premiers à s'inscrire bénéficieront de l'aide financière pouvant aller jusqu'à 25 000\$ jusqu'à épuisement du fond.

[Pour lire la suite ou vous inscrire, cliquez-ici...](#)



3 MINUTES POUR ÉVACUER C'EST COURTS, PRÉPAREZ-VOUS!!!

Saviez-vous que vous disposez de trois minutes pour évacuer votre résidence en cas d'incendie? Pour vous préparer, le Ministère de la Sécurité publique du Québec vous invite à préparer votre plan d'évacuation comprenant :

- les sorties de secours (porte principale, fenêtres, porte-patio);
- 2 trajets par pièce pour se rendre aux sorties de secours;
- le point de rassemblement, situé à l'extérieur et accessible en toutes saisons;
- l'emplacement des avertisseurs de fumée, de monoxyde de carbone (CO) et des extincteurs portatifs.

Afin de connaître les bonnes pratiques à adopter et à vous préparer en pareille situation, nous vous invitons à consulter le site du ministère de la Sécurité publique.

Prévention des Incendies
LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI!

LES PRINCIPALES DISTRACTIONS À ÉVITER EN CUISINE

- ÊTRE PROXIMÉ PAR LE FEU**
 - Utilisez un extincteur pour éviter d'aggraver le temps de réaction.
 - Vérifiez si votre porte ferme de la cuisine en cas d'incendie.
 - Utilisez des portes coupe-feu.
 - Ne laissez aucun objet sur la cuisinière.
- NE PAS ÊTRE DÉTRAITÉ PAR UN DÉTACHÉ**
 - Si un autre adulte est présent, attribuez une tâche précise à chaque adulte.
 - Désignez une de la cuisine en tout temps lorsque vous êtes seuls.
 - Faites les tâches avec vos enfants pendant qu'ils sont sous la supervision d'un adulte.
- ÊTRE À LA CUISINE**
 - Surveillez toujours les aliments en cuisson.
- ÊTRE PROXIMÉ PAR LA FUMÉE**
 - Évitez de fumer dans la cuisine lorsque vous êtes seul ou avec des enfants.
 - L'assaisonnement ne doit pas être utilisé en grande quantité.
 - Évitez de cuire les aliments pendant plus de 30 minutes.
- ÊTRE PROXIMÉ PAR LES VÉTÉMENTS**
 - Si vous portez une robe longue, évitez de vous tenir devant la cuisinière.
 - Évitez de répondre à vos courriels ou à vos messages pendant que vous êtes en train de cuire.
- ÊTRE PROXIMÉ PAR LES CONSTATIFS**
 - Évitez de porter des objets lourds pendant que vous êtes en train de cuire.
 - Évitez de porter des vêtements longs pendant que vous êtes en train de cuire.
- ÊTRE PROXIMÉ PAR LES OBJETS**
 - Évitez de porter des objets lourds pendant que vous êtes en train de cuire.
 - Évitez de porter des vêtements longs pendant que vous êtes en train de cuire.
- ÊTRE PROXIMÉ PAR LES VÉTÉMENTS**
 - Si vous portez une robe longue, évitez de vous tenir devant la cuisinière.
 - Évitez de répondre à vos courriels ou à vos messages pendant que vous êtes en train de cuire.
- ÊTRE PROXIMÉ PAR LES CONSTATIFS**
 - Évitez de porter des objets lourds pendant que vous êtes en train de cuire.
 - Évitez de porter des vêtements longs pendant que vous êtes en train de cuire.
- ÊTRE PROXIMÉ PAR LES OBJETS**
 - Évitez de porter des objets lourds pendant que vous êtes en train de cuire.
 - Évitez de porter des vêtements longs pendant que vous êtes en train de cuire.

Pour une urgence incendie, composez le 9-1-1.
En collaboration avec votre service de sécurité incendie
Quebec.ca/prevention-incendies

Votre gouvernement Québec



**AVIS PUBLIC DE CONSULTATION ÉCRITE
CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT
382-05**



Le projet de règlement 382-05 vise à permettre la construction de résidence bi familiale isolée (communément appelé duplex) sur les lots vacants 4 435 118 et 4 435 136. Ces deux terrains se trouvent dans la zone résidentielle H12 où la construction de bi familiale isolée n'est pas permise.

Puisque ce type de construction est permise dans la zone H11 qui est contiguë à ces deux terrains, le règlement vise à intégrer les deux lots ainsi que le 710 rue Lecavalier à la zone H11 pour permettre la construction de deux résidences bi familiales (duplex). Les deux lots ainsi que la propriété du 710 rue Lecavalier sont représentés par les terrains rouges dans les cartes. Les terrains rouges sont ceux qui passeront de la zone H12 à la zone H11.

Pour des précisions sur ce projet de règlement, nous vous invitons à consulter notre site web à l'onglet suivant : <http://st-majoriquedegrantham.qc.ca/consultation-ecrite/>

**AVIS PUBLIC DE CONSULTATION ÉCRITE
CONCERNANT UNE DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE SUR LE LOT 5 760 494**



La demande de dérogation mineure sur le lot 5 760 494 vise l'autorisation de diviser une superficie de 1 212 mètres² de ce même lot à des fins de construction résidentielle alors qu'une superficie de 1 500 mètres² est nécessaire pour un terrain résidentiel selon le règlement de zonage 382-05 de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham.

La superficie actuelle du 770 rue Élisée, aussi connue comme étant le lot 5 760 494, est de 3 033 mètres² et se prolonge jusqu'au Chemin du Sanctuaire. La partie que la propriétaire souhaite lotir se situe donc entre le garage municipal (755 chemin du Sanctuaire) et la garderie « Le pommier enchanté S.E.N.C. » (771 chemin du Sanctuaire).

Pour des précisions sur cette demande de dérogation mineure, nous vous invitons à consulter notre site web à l'onglet suivant : <http://st-majoriquedegrantham.qc.ca/consultation-ecrite/>

LA MAURICIE ET LE CENTRE-DU-QUÉBEC PASSENT AU PALIER ROUGE- MESSAGE DE MARIE JOSÉE GODI, DIRECTRICE RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE

Voici un message du Dre Marie Josée Godi, directrice régionale de santé publique :

« Les équipes de santé publique ont analysé la situation épidémiologique pour nos deux régions. Dans les territoires visés par le changement de palier au rouge, nous constatons une hausse du nombre de nouveaux cas plus élevée par habitants, des éclosions dans différents milieux et un nombre de contacts significatifs élevé. Ces facteurs nécessitent le passage au palier d'alerte maximale pour freiner la propagation du virus » - Dre Marie Josée Godi, directrice régionale de la santé publique.

[Cliquez-ici pour plus d'infos ...](#)

OÙ CONSULTER PENDANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19?

Voici un message du CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec. Que ce soit pour un problème de santé mineur, un test de dépistage de la COVID-19 ou un problème psychosocial, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.

[Consultes la fiche complète du CIUSSSMCQ..](#)

MESURES EN VIGUEUR	
PALIER 4	
Mesures maximales <small>Restriction ou arrêt des activités non essentielles pour lesquelles le risque ne peut être contrôlé suffisamment</small>	
À domicile (maison et chalet)	Interdits : <ul style="list-style-type: none"> visiteurs d'une autre adresse Acceptés : <ul style="list-style-type: none"> un seul visiteur d'une autre adresse pour les personnes seules proches aidants personnes offrant service ou soutien main-d'œuvre pour travaux prévus
CHSLD, RPA et RI	Visites à des fins humanitaires Visites de proches aidants (1 personne à la fois, et un maximum de 2 personnes par jour en CHSLD)
Rassemblements privés	Interdits
Activités organisées dans un endroit public	Interdites, sauf pour les lieux de culte et les funérailles (maximum de 25 personnes et tenue d'un registre)
Déplacements interrégionaux	Non recommandés vers une zone verte, jaune ou orange et à l'extérieur du Québec (sauf déplacements essentiels, travailleurs, garde partagée, transport de marchandises)
Auditoires et audiences dans un lieu public intérieur	Salles de spectacle, cinémas, théâtres, bibliothèques et musées fermés
Restaurants	Salles à manger fermées Livraison et mets pour emporter seulement
Bars, brasseries, tavernes et casinos	Fermés
Loisir et sport	<ul style="list-style-type: none"> Aucune activité sportive et de loisir organisée permise Activités individuelles ou en duo autorisées dans le respect des consignes sanitaires Entraînements sous forme individuelle permis Installations sportives intérieures ouvertes pour pratique libre, mais accès aux vestiaires non permis, à l'exception des toilettes Aucune compétition permise Salles d'entraînement fermées
Activités toujours permises conditionnellement au respect des mesures sanitaires	
Établissements d'enseignement	Ouverts avec mesures spécifiques selon chaque niveau d'enseignement
Entreprises, commerces et boutiques	Ouverts
Services professionnels et de santé en cabinet privé	Ouverts seulement pour les services nécessitant une présence en personne
Soins personnels et esthétiques	Maintien des services
Organismes communautaires	Maintien des services

OÙ CONSULTER PENDANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19?			
1 844 353-2029 Pour un problème de santé mineur ou un problème psychosocial, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.	1 877 644-4343 Pour un problème de santé mineur ou un problème psychosocial, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.	1 877 644-4343 Pour un problème de santé mineur ou un problème psychosocial, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.	Info-sonnet 811 Pour un problème de santé mineur ou un problème psychosocial, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.
1 844 353-2029 Pour un problème de santé mineur ou un problème psychosocial, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.	1 877 644-4343 Pour un problème de santé mineur ou un problème psychosocial, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.	1 877 644-4343 Pour un problème de santé mineur ou un problème psychosocial, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.	Info-sonnet 811 Pour un problème de santé mineur ou un problème psychosocial, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.

Courriel envoyé à : EMAIL

Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham
1962 boulevard Saint-Joseph Ouest
Saint-Majorique-de-Grantham (Québec) | J2B 8A8 | Canada
819-478-7058 | info@st-majorique.ca

[Politique anti-pourriel](#) | [Rapporter un abus](#) | [Vous désabonner](#)

